

**Projet des résolutions AGO**

**SOCIETE TUNISIENNE DE VERRERIES -SOTUVER**  
Siège social : Z.I Djebel Oust 1111- Bir Mcharga- Zaghouan.

Projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 7 juillet 2026.

**Première Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie les modes et les délais de convocation de la présente réunion ainsi que ceux relatifs à la communication des documents y afférents et couvre toutes éventuelles nullités qui pourraient découler du non-respect des délais et des modes de convocation légaux et statutaires.

**Cette résolution, mise au vote, est adoptée à .....**

**Deuxième Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve le rapport d'activité individuel de la Société et le rapport d'activité consolidé relatif à l'exercice social 2025.

**Cette résolution, mise au vote, est adoptée à .....**

**Troisième Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve les états financiers de la Société relatifs à l'exercice social 2025 qui présentent un total bilan de 359 186 454 DT et un résultat net bénéficiaire de 24 741 704 DT.

**Cette résolution, mise au vote, est adoptée à .....**

**Quatrième Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve les états financiers consolidés relatifs à l'exercice social 2025 qui présentent un total bilan de 558 141 085 DT et un résultat net bénéficiaire de 46 087 307 DT.

**Cette résolution, mise au vote, est adoptée à .....**

**Cinquième Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve les conventions réglementées conclues durant l'exercice 2025 ainsi que celles conclues antérieurement et dont les effets se poursuivent au titre dudit exercice, et dont une liste figure dans le rapport spécial des commissaires aux comptes relatif à l'exercice social 2025.

**Cette résolution, mise au vote, est adoptée à .....**

*Les actionnaires et administrateurs intéressés n'ont pas participé aux votes respectivement sur chacune de ces conventions.*

### **Sixième Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier aux administrateurs au titre de leurs fonctions durant l'exercice social 2025.

**Cette résolution, mise au vote, est adoptée à .....**

### **Septième Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve l'affectation du résultat de l'exercice social 2025 comme suit :

Résultat de l'exercice 2025	24 741 704 DT
Résultats reportés antérieurs	54 651 432 DT
Bénéfice distribuable	79 393 136 DT
Réserves spéciales de réinvestissements	1 228 921 DT
Réserve pour fonds social	1 000 000 DT
Dividendes	9 813 619 DT
Résultats reportés (report à nouveau)	67 350 596 DT

Les dividendes de l'exercice 2025 sont ainsi fixés à 250 millimes par action de nominal de 1 dinar.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide la mise en paiement des dividendes à partir du .....

**Cette résolution, mise au vote, est adoptée à .....**

### **Huitième Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer un montant global net de 70 000 Dinars Tunisiens à titre de jetons de présence aux membres du Conseil d'Administration à distribuer durant l'exercice 2026.

**Cette résolution, mise au vote, est adoptée à .....**

### **Neuvième Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de ratifier la cooptation de M. DE SOUSA ARAUJO SOARES Alberto, M. SARAIVA CRUZ DE VALADARES COELHO Reinaldo José et de M. MIRANDA MOREIRA DA SILVA Tiago en remplacement des administrateurs démissionnaires, M. Taieb Bayahi, Compagnie Financière d'Investissement et M. Khaled Bayahi pour la durée restante de leur mandat.

**Cette résolution, mise au vote, est adoptée à .....**

### **Dixième Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer les personnes suivantes en tant que nouveaux administrateurs pour un mandat couvrant les exercices sociaux 2026, 2027 et 2028 :

- M. Khaled BAYAHI
- M. MIRANDA MOREIRA DA SILVA Tiago
- Mme Ana Isabel Duarte Monteiro Moreira

**Cette résolution, mise au vote, est adoptée à .....**

### **Onzième Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer le cabinet PwC représenté par ..... en tant que deuxième commissaire aux comptes de la Société pour un mandat couvrant les exercices sociaux 2026, 2027 et 2028.

**Cette résolution, mise au vote, est adoptée à .....**

### **Douzième Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal constatant ces délibérations, pour toutes formalités légales et notamment de dépôt et de publicité, d'enregistrement et d'information du marché requises par les dispositions légales et réglementaires applicables aux sociétés faisant appel public à l'épargne.

**Cette résolution, mise au vote, est adoptée à .....**